



## Harcèlement moral 1/2

Par rudyamiensgwa, le 30/06/2009 à 14:12

Bonjour,

Bonjour a tous

Objet : Harcèlement moral (écrit par RUDY) 1/3

Elle travaille dans un magasin de parfumerie qui appartient à un grand groupe. Soit 12 salariés dont 3 managers, 7 conseillères et le directeur lui-même. Depuis la nomination d'un nouveau directeur, rien de va plus au magasin, il a instaurée un abus de pouvoir sur les filles (conseillères et manager), sont objectif de faire du chiffre quel que soit les moyens utilisés, intimidation, menace moral notamment sur l'obtention de prime, plannings forcée, et surtout divisée le personnel pour mieux renier. Le magasin a doit d'ouvrir 12 jours or jour normal (dimanche de jours de fête et certain jours férie), aucune concertation avec le personnel sur leur disponibilité et fait sur son bon vouloir. Au court des mois un des managers (le seul garçon de l'effectifs) a démissionnée pour entent incompatible (j'essai de mettre la main dessus mais impossible de le trouvé). Mettant les managers de son coté, par la suit complice pour pas être évincé comme leur collègue. Le nouveau directeur ce permet même de gueulé sur certaine devant même la clientèle. Ci bien qu'elles (une idée lancée par Sarah elle était 4 sur tous des conseillères bien sur) ont menacé d'appelle l'inspection du travail, mais ayant une telle division au sein du groupe une a balancé la mèche et ce sont faites recadrées par le nouveau directeur avec encore des menaces telle que: révocation devant la directrice régional, licenciement, pas de prime, pas d'évolution de carrière etc. Depuis cette incident elle n'a pas eu de prime, le nouveau directeur ne cesse de l'harcelé moralement, et sa manager responsable cautionne tout sa (heureusement il y a des résistantes).

Elle tien le cout mais elle la vie très mal, pas évident de faire sa tache dans cette atmosphère de " JE VOIS TOUT MAIS JE SOUTIEN PAS PAR PEUR DE REPRESSAIL ".

Ci bien qu'elle a eu mare et elle a menacé d'appelle la directrice régionale.

Un RDV a été pris avec la directrice régionale en début de mois d'aout.

Les deux parties seront auditionnées :

Que doivent faire pour l'aidée sachant que :